



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de
Provence Alpes Côte d'Azur**

Unité départementale des Alpes-Maritimes et du Var
244 Avenue de l'Infanterie de Marine BP 50520
83070 Toulon

Toulon, le 10/10/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 27/08/2024

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

CARROSSERIE RUSSO

146 ROUTE DE NICE 83 000 Toulon

Références : D-UD83-2024-0458

Code AIOT : 0006400189

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 27/08/2024 dans l'établissement CARROSSERIE RUSSO implanté 146 route de Nice 83 000 Toulon. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Cette inspection, programmée dans le cadre du plan pluriannuel de contrôle, fait suite également aux précédentes inspections.

Cette visite était axée sur le contrôle de la situation administrative de des installations

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- CARROSSERIE RUSSO
- 146 route de Nice 83000 Toulon
- Code AIOT : 0006400189
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société Carrosserie Russo Louis située à l'adresse 146 rue Nice sise à Toulon, est spécialisée dans l'activité de Carrosserie.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les

installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Activité liée à la rubrique 2712	Code de l'environnement, article R.511-9	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection a constaté que la société CARROSSERIE RUSSO n'exerce, au jour de la visite, aucune activité relevant de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au titre de la rubrique 2712 (installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage).

2-4) Fiches de constats

N°1 : Activité liée à la rubrique 2712

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 27/08/2024, article R.511-9
Thème(s) : Situation administrative, Surface de stockage de véhicules hors d'usage
Prescription contrôlée :
Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 : 1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m ²
Constats : Le jour de la présente inspection inopinée, 3 véhicules roulants sont comptabilisés sur la parcelle AW 282 de la commune de Toulon. Les véhicules appartiennent à des particuliers et sont présents pour des réparations de carrosserie. L'activité principale de la société est liée à la réparation de véhicules et non à la vente de pièces détachées. L'exploitant indique que l'ensemble des pièces de remplacement sont achetées. Aucune trace d'activité de démontage de véhicules hors d'usage n'est visible, tant à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur. L'inspection a constaté que la société CARROSSERIE RUSSO, sise au 146 rue de Nice à TOULON (83 100) n'exerce, au jour de la visite, pas d'activité relevant de la législation des ICPE au titre de la rubrique 2712 (installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage).
Type de suites proposées : Sans suite